

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 29 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 29 janvier 2019 à 16 h 15.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11549-01-19**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés en enlevant les items 4.1, 4.2 et 9.1.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21-01-2019.
4. Appel d'offres et soumissions
 - 4.1 ~~Octroi de la soumission — Prachat d'un refroidisseur pour l'aréna de Clermont~~
 - 4.2 ~~Octroi de la soumission — Remplacement du système de réfrigération de la glace de l'aréna de Clermont~~
5. Administration, finances et ressources humaines
6. Travaux Publics
7. Urbanisme et environnement
8. Sécurité incendie
9. Loisirs, culture et tourisme
 - 9.1 ~~Bibliothèque municipale~~
10. Avis de motion et règlements
 - 10.1 Avis de présentation du Règlement VC-447-19-1 « Modifiant le règlement VC-449-18 Relatif aux usages conditionnels »
11. Comptes
12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 11550-01-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 janvier 2019 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VC-447-19-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-447-18 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et que le Conseil peut adopter, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi, un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitué par règlement en vertu de cette même loi ;

ATTENDU QUE le CCU est habilité à étudier des dossiers envers lesquels il se prononce et formule des avis à l'attention du conseil municipal, le tout grâce à l'application de règlements à caractère discrétionnaire, comme celui portant sur les usages conditionnels ;

ATTENDU QUE la Ville dispose également de plusieurs autres règlements de nature urbanistique, notamment celui portant sur le zonage, ce dernier étant en vigueur depuis le 31 octobre 2013 et que ce dernier jumelé à un règlement sur les usages conditionnels permet d'interagir en aménagement et développement du territoire sur ledit territoire de la ville ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a, depuis le 10 janvier 2012, un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, lequel s'applique légalement sur le territoire de la ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont croit nécessaire d'encadrer l'expansion d'un usage particulier dans la zone 120-M afin d'en assurer un développement adéquat et de favoriser la dynamique économique en maintenant ce type d'entreprise sur son territoire ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement modifiant le règlement numéro VC-447-18 sur les usages conditionnels.

Le premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 et est mis à la disposition du public.

11. COMPTES

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 29 JANVIER 2019

12. DIVERS

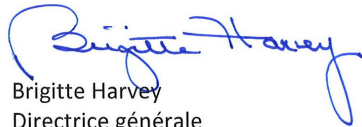
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11551-01-19**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE
l'assemblée soit levée à 16 h 32.**

**Luc Cauchon
Maire-suppléant**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale